

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 15 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle de rencontre de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 15 novembre 2023, à 16 h.

Présents:	M.	Jaclin Bégin	Préfet
	Mme	Lina Lafrenière	Préfète suppléante
	MM.	Yves Dubé	Zone Centre (<i>Teams</i>)
		Serge Marquis	Zone Sud
		Alain Grégoire	Zone Nord

Directeur général :	M.	Normand Lagrange
Directrice générale adj.	Mme	Micheline Trudel
Dir. Service administratif	M.	Julien Sévigny

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 16 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 novembre 2023;
3. Affaires en découlant;
4. Information ;
5. Rapports et comptes rendus;
6. Prévisions budgétaires 2024 de la MRC;
7. Administration générale ;
8. Développement ;
9. Résolutions diverses;
10. Divers;
11. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-A-177

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2023

Les membres du comité font la lecture du procès-verbal du 8 novembre 2023.

23-A-178

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 8 novembre 2023.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

INFORMATION

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA MRC

Rémunération des élus – Indexation

ATTENDU l'article 12 *Indexation et révision* du Règlement 01-2019 relatif au traitement des membres du conseil d'administration et des comités de la MRC d'Abitibi-Ouest qui prévoit que la rémunération des élus est indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, suivant la politique salariale négociée pour les employés ;

ATTENDU QUE la Politique salariale 2024-2026 des employés de la MRC d'Abitibi-Ouest a été adopté par la résolution 23-A-171 ;

ATTENDU QUE l'année 2024 est une mesure transitoire dans l'intégration de la structure salariale par classes et échelons;

23-A-179

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'indexer la rémunération des élus de 4 % pour l'année 2024.

Politique salariale – Direction générale

23-A-180

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** la politique salariale pour la période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2026;

- **DE CONSIGNER** les conditions de la politique salariale dans un document intitulé « POLITIQUE SALARIALE 2024-2026 » décrivant les conditions de la direction générale de la MRC d'Abitibi-Ouest pour cette période.

Organisation du Service d'évaluation

Suivi de la rencontre avec le Service d'évaluation foncière de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenue le 14 novembre dernier.

Les échanges ont porté sur les services susceptibles d'être offerts à la MRC. L'année 2024 comporte l'équilibrage de 20 municipalités.

La MRC va analyser l'offre de la FQM.

Prévisions budgétaires 2024 – MRC d'Abitibi-Ouest

Les documents suivants sont déposés :

- Principes budgétaires;
- Cahier des prévisions budgétaires 2024, incluant le sommaire des prévisions budgétaires et variation des quotes-parts;
- Activités d'investissement 2024.

Monsieur Julien Sévigny présente les documents. Les discussions portent principalement sur :

- Revenus : paiements de transfert et autres revenus;
- Dépenses par fonction et par activité;
- Conciliation à des fins fiscales : service de la dette, activités d'investissement et affectation de surplus;
- Explication des écarts;
- Quotes-parts.

Échanges et discussions suivent.

Attendu que la partie non-remboursable de la contribution additionnelle à Tricentris pour le traitement des matières recyclables n'est pas récurrente (ÉEQ, modernisation de la collecte 1 janvier 2025), les membres du comité administratif recommandent d'affecter du surplus équivalent à 77 300 \$ pour compenser cette dépense exceptionnelle.

Principes budgétaires

RECOMM.

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption des principes budgétaires pour l'année 2024, tels que présentés.

Fonds régions et ruralité – Priorités d'intervention 2024-2025

RECOMM.

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption des priorités d'intervention du Fonds régions et ruralité pour l'année 2024-2025.

Prévisions budgétaires 2024

RECOMM.

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires 2024, comprenant notamment :

- Les dépenses, par fonction et par activité ;
- Les revenus, affectation de surplus et quotes-parts;
- Les activités d'investissement.

ADMINISTRATION GENERALE

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DEVELOPPEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-A-181

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 17 h 30.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 6 décembre 2023

RATIFIÉ LE : 13 décembre 2023

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.